



François Hollande, social-démocrate

Vue d'une autre capitale européenne que Paris, la politique économique adoptée par les gouvernements successifs de François Hollande ne surprend pas. L'absence de surprise ne s'explique pas par une connaissance supérieure à celle de l'électorat français des orientations doctrinales de l'ancien premier secrétaire du parti socialiste. Elle doit tout à la distance par rapport aux passions politiques qu'autorise un relatif éloignement géographique

Les options des pactes de responsabilité et de solidarité présentent deux caractéristiques fondamentales.

L'une est leur inscription dans la continuité de la stratégie européenne inaugurée par François Mitterrand en 1983. Celle-ci lie les contenus de la construction communautaire aux intérêts du géant économique et géopolitique allemand en même temps qu'elle les soumet à un processus largement intergouvernemental de décision collective.

L'autre caractéristique est de reproduire les traits principaux des politiques nationales adoptées par les partis sociaux-démocrates en Europe, soit la recherche d'une réduction des déficits publics conforme aux engagements de Maastricht, d'une création d'emplois moyennant une diminution des charges sociales et fiscales des entreprises et d'une modernisation de l'édifice de la sécurité sociale fondé en 1945.

Cette grille d'analyse écarte l'hypothèse d'une exception française social-libérale issue de l'élection présidentielle de 2012 ou du récent remaniement ministériel. La politique économique de François Hollande et Manuel Valls se situe dans le mainstream social-démocrate incarné, entre autres, par le SPD allemand, les partis socialistes belges ou le Labour Party anglais.

De la sorte, cette grille permet aussi de montrer combien les difficultés rencontrées par l'exécutif français sont communes à la « gauche de

gouvernement » et structurelles. Schématiquement, elles peuvent être ramenées à deux.

La première provient de l'effritement du socle fiscal traditionnel du financement des politiques publiques, résultat de la réduction de la part des revenus du travail dans la richesse européenne. Tant les politiques industrielles que les politiques sociales nécessaires au bien-être des peuples sont exposées aux conséquences d'une réduction des ressources publiques. En théorie, l'imposition du capital et l'emprunt constituent des solutions. En pratique, l'un est défavorable à l'investissement tandis que l'autre signifie un renforcement de la dépendance des Etats par rapport aux marchés en même temps qu'une entorse aux règles de l'Union.

La seconde difficulté structurelle est autant macroéconomique que sociologique car elle touche à l'allocation des ressources. Le défi que ce début de XXIème siècle impose à la gauche gouvernementale n'est pas seulement de préserver le financement des Etats-providence traditionnels. Il est aussi de reconsidérer les contenus du pacte social des « trente glorieuses » compte tenu de l'évolution des besoins. Autrement dit, la social-démocratie doit intégrer à l'exercice budgétaire, déjà soumis aux contraintes internationales, les demandes d'une société qui n'est plus celle du plein emploi et d'une faible espérance de vie lors de l'arrêt d'une activité professionnelle dans la soixantaine. Très concrètement, l'établissement du budget est devenu le moment d'un arbitrage délicat entre le financement des régimes de retraite, de l'assurance-chômage et de la création d'emplois. Au contraire des partis néo-libéraux, les formations socialistes ne peuvent céder à la facilité de sacrifier l'un de ces objectifs à la recherche d'un rétablissement de la croissance économique.

In fine, la distinction entre la gauche française et ses homologues européennes est peut-être le prix électoral payé pour les réformes entamées ou annoncées et pour des résultats lents ou partiels.

Une analyse du bilan provisoire des gouvernements de François Hollande autorise deux explications.

L'une est que, à la différence de M. Renzi, François Hollande pourrait avoir commis l'erreur de ne pas exposer ouvertement ses divergences avec l'orientation économique dominante au sein de l'UE. Il a perdu à ne pas avoir endossé dès son entrée en fonction et encore plus avant les scrutins de 2014, sous la forme d'un grand discours de politique étrangère inspiré du lyrisme de

Dominique de Villepin à l'ONU, les propos que Michel Sapin a tenus en août dans une tribune du journal *le Monde* quant à la nécessité d'une réorientation des politiques européennes.

L'autre est que les électeurs français ont sanctionné en mars puis en mai 2014 l'insuffisance des réformes sociales introduites en contrepartie des mesures de rigueur. Cette hypothèse appartient également à Laurent Bouvet qui a montré en quoi des réformes « sociétales » courageuses telles que la suppression de discriminations dans le droit du mariage ne pouvaient, par temps de crise économique, suffire pour répondre aux attentes de réformes « sociales », c'est-à-dire de type socio-économique.

Le propos de Laurent Bouvet trouve un prolongement dans le constat de la réticence des socialistes français à conditionner les réductions de charges consenties aux entreprises à des obligations de résultats ou à une réforme de la « corporate governance » favorable à la représentation des travailleurs et des consommateurs.

Ce dernier constat achève de rapprocher la politique économique de la gauche française et des autres partis de la social-démocratie européenne. Les maigres résultats d'un « socialisme de l'offre », confiant dans la volonté et la capacité des entreprises de réduire le chômage de masse, n'ont pas encore induit une évolution dans la direction de l'adoption d'un « socialisme de production » soumettant à la concertation sociale les choix des entreprises dans l'utilisation de moyens que les Etats leur octroient.

Christophe Sente

Université Libre de Bruxelles, membre du Conseil scientifique de la Fondation européenne d'études progressistes (FEPS)